

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an Deux mille vingt et un, le trente avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHAUX, Maire.

Présents : Mmes BOUTTEAUX, PLOUCHART, PROCUREUR et TONDEUR Mrs BISIAUX, BLOMME, BRUYERE, CAVALLIE, LAGNY, MARIEZ, MICHAUX, PETIT et TRIPIANA

Absent ayant donné procuration : M DRUESNE donne procuration à M MICHAUX

Absent : M TONDEUR

Secrétaire : Mme PLOUCHART Marie-Andrée

Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 14
Nombre de votants	: 14
Date de convocation	: 26/04/2021

La séance est ouverte à 19h00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS

Le compte rendu du Conseil municipal du 26 mars est approuvé à l'unanimité.

CONTRAT SAISONNIER

M TRIPIANA demande des explications sur le contrat saisonnier. Il lui est précisé que ce contrat saisonnier est signé pour la période estivale afin de parer à l'entretien des espaces verts de la commune car ceux-ci sont conséquents. Une délibération du 10.12.2019 (2019-055) avait été prise pour créer ce poste saisonnier. Des entretiens ont eu lieu en présence M Le Maire et de 2 adjoints, la candidature qui a été retenue est celle de M Philippe DRAMEZ.

POINT SUR LES TRAVAUX AU TERRAIN MULTI SPORTS

M Le Maire fait part au conseil que suite à l'envoi du courrier recommandé à l'architecte M SIDDI Fausto une réunion de chantier a donc eu lieu avec M SIDDI, M LAGNY et lui-même, il a été convenu que les malfaçons vont être rectifiées.

Dans le devis initial, il n'avait pas été prévu de carrelage. L'entreprise JLF RENOV nous propose le carrelage pour un montant de 1.591,20 € TTC.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

PARCELLE OCCUPEE PAR LA FAMILLE FAUVILLE

Une parcelle (pâturage) à côté du terrain multisport est occupée par la Famille Fauville sans paiement de fermage. Voir pour récupérer une partie de cette parcelle pour y mettre des cailloux et faire un parking.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

FEUX TRICOLORES

M Le Maire indique à l'assemblée que les expérimentations menées sur les feux comportementaux ont démontré les effets positifs de ce type d'équipement. La réglementation évolue et l'arrêté du 9 avril 2021 relatif à la modification de la signalisation routière introduit ce type de feux dans l'IISR et en précise les conditions d'utilisation. Il faudra choisir l'emplacement exact des premiers feux sur la départementale.

SONNERIE DES CLOCHES

L'entreprise LEPERS, qui s'occupe de l'entretien des cloches de l'église, nous propose d'installer un dispositif pour faire sonner les cloches toutes les heures de 8h à 20h. Un sondage sera lancé sur le compte Facebook de la mairie afin de recueillir l'avis des habitants. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

MUTUALISATION D'UN CONSEILLER NUMERIQUE

M Le Maire informe le Conseil du projet de la commune de Salesches concernant la mutualisation d'un conseiller numérique dans notre bassin de vie. L'objectif est de montrer l'intérêt pour nos populations de bénéficier d'un accompagnement dans le domaine, devenu incontournable, du numérique. Ce projet porté par Salesches a vocation à être partagé et n'a de sens que s'il est partagé au niveau local. Les membres du conseil sont d'accord sur le principe et attendent la proposition de la commune de Salesches.

COMMISSION AGRICOLE

M Le Maire rappelle à l'assemblée le nom des membres de la commission agricole qui a été créée pour le suivi des terrains légués par M Christian LESNE. La première réunion de cette commission aura lieu le Vendredi 21 Mai à 18h00.

Cependant il est posé la question suivante : Pour la location ou la vente des terres donne-t-on la priorité aux agriculteurs de Louvignies-Quesnoy ?

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

COMPETENCE MOBILITE CCPM

M Le Maire fait part au conseil que conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 et à celles de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020, le conseil communautaire se devait de délibérer sur la prise éventuelle de la compétence mobilités avant le 31 mars 2021.

La loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite L.O.M. a en effet modifié en profondeur le cadre général des politiques de mobilité.

Après lecture des arguments de la CCPM concernant la compétence mobilité Il est proposé au conseil de :

- D'approuver le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes
- De ne pas demander à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

IMPLANTATION D'UN METHANISATEUR SUR LA COMMUNE DE SOLESMES

La société METHA SOLESMOIS, dont le siège social est situé à VERTAIN, 975 rue Paul Pavot, a déposé un dossier en vue d'obtenir l'enregistrement pour l'implantation d'un méthaniseur sur le territoire de la commune de SOLESMES, route départementale 942, lieu-dit « Voyette de Vertain.

L'épandage se fera sur les communes de BAVAY, BEAUDIGNIES, BERMERAIN, BERMERIES, BETHENCOURT, BRIASTRE, CAUDRY, FOREST-EN-CAMBRESIS, HON-HERGNIES, HOUDAIN-LEZ-BAVAY, LE QUESNOY, LOUVIGNIES-QUESNOY, NEUVILLY, OBIES, POIX-DU-NORD, QUERENAING, ROMERIES, SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON, SAINT-PYTHON, SAINT-WAAST, SAULZOIR, SOLESMES, SOMMAING, TAISNIERES-SUR-HON, VENDEGIES-AU-BOIS, VENDEGIES-SUR-ECAILLON, VERTAIN et VIESLY

Le Maire demande l'avis à l'assemblée pour l'épandage sur notre commune.

Abstention : 4 Opposition : 10 Pour : 0

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LES AINES, LES PLUS FRAGILES OU EN SITUATION DE HANDICAP

M Le Maire informe le conseil que la commune pourrait signer une convention de partenariat pour lutter contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap entre la commune, le groupement d'intérêt Public de la MDPH et le Département du Nord.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

MODIFICATION DE LA REGIE : LOCATION MATERIEL, PRODUITS DIVERS

M le Maire fait part à l'assemblée que pour la régie « Location matériel et produits divers » le Régisseur est Mme Reine DENIS et le régisseur suppléant est Mme Rosa-Maria PETIT. Il serait nécessaire de nommer en tant que Régisseur titulaire : Mme Rosa-Maria PETIT et en tant que régisseur suppléant : Mme Véronique SULMON.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

SUPPRESSION DES ESPECES DANS LES REGIES DE RECETTES

M Le Maire informe le conseil que suite aux nouvelles dispositions de la DRFiP concernant l'encaissement des espèces dans les régies de recettes et aux dépôts de celles-ci auprès du Trésor public, il serait préférable de supprimer l'encaissement des espèces dans les régies de recettes.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comme chaque année, un point est fait sur les demandes de subventions des associations de la commune. Il a proposé d'allouer les subventions suivantes :

- Anciens Combattants :	150,00 €
- Les amis de l'école :	300,00 €
- Coopérative scolaire :	976,00 €
- Secours Catholique :	100,00 €
- Les sources de l'écaillon :	150,00 €
- Chasse :	150,00 €
- Don du sang :	70,00 €
- USEP Louvignoise :	150,00 €

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

LOCATION DES TONNELLES

De nouvelles tonnelles ont été achetées et elles pourraient être loués aux particuliers à savoir :

- Tonnelle de 3m x 3m : Prix de la location : 20 € chèque de caution : 1.000 €
- Tonnelle de 3m x 4,5 m : prix de la location : 40 € chèque de caution : 1.000 €

Les tonnelles devront être vérifiées avant et après une location.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

QUESTIONS DIVERSES

- Le RIFSEEP pourra être mis en place au 1^{er} Mai
- Les élections régionales et départementales auront lieu les dimanche 20 et 27 Juin. Il faudra établir le tableau des permanences pour les bureaux de votes
- Le secrétariat de la mairie sera fermé le vendredi 14 Mai mais une permanence sera tenue pour les inscriptions sur les listes électorales

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h.

SIGNATURES

BISIAUX Ch.

BLOMME S.

BOUTTEAUX M.

BRUYERE J.M

CAVALLIE F.

DRUESNE H.
Procuration M MICHAUX

LAGNY G.

MARIEZ Ch.

MICHAUX A.

PETIT O.

PLOUCHART M.A

PROCUREUR M.

TONDEUR M.J

TONDEUR R.
Abs

TRIPIANA E.